

le mot du président

Geneviève de Gaulle-Anthonioz est décédée le 14 février dernier. De 1964 à 1998, elle a présidé le Mouvement Atd Quart Monde qui a suscité la création de la Mrie en Rhône Alpes. Sa vie entière fut un acte de résistance à tout ce qui porte atteinte à la dignité humaine. Sa résistance au nazisme la conduisit en camp de concentration. Sa résistance à la misère l'incita à rejoindre définitivement les plus pauvres et le père Joseph Wresinski, fondateur d'Atd Quart Monde.

Son nom restera attaché à la loi contre les exclusions de 1998. Elle en parlait toujours comme une occasion de se rassembler pour faire progresser la démocratie. Elle a fait inscrire en tête de cette loi que « la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains ». Elle savait d'expérience le prix de la dignité et, pour convaincre les députés, elle s'est adressée à eux du haut du perchoir de l'Assemblée Nationale.

Elle a encouragé ses collègues du Conseil économique et social à ne pas seulement parler des plus démunis, mais à aller à leur rencontre – ils sont venus à Lyon – pour les associer à leur réflexion. « Aucun progrès ne se réalisera si les plus pauvres ne sont pas reconnus comme des partenaires », peut-on lire dans son livre « Le secret de l'Espérance ». Ce secret, dit-elle, c'est la fraternité. A nous d'être dignes de l'exemple et de l'espérance de Geneviève de Gaulle.

Robert Fiehrer
Président de la Mrie

sommaire

- Le mot du Président, par Robert Fiehrer P.1
- L'éditorial de René Ballain P.1
- Le dossier : Changer de regard sur les jeunes : la question des jeunes "hors dispositifs" P. 2/3
- La vie de la Mrie P. 4
- Calendrier, bibliographie P. 4
- Fiches d'expérience

éditorial

Des fractures révélatrices

Incontestablement, cette année, le dossier de la Mrie a proposé des analyses et soulevé des questions auxquelles l'actualité fait écho. Mais fallait-il un séisme électoral pour faire ressurgir le débat entre inclus et exclus, entre la France d'en haut et la France d'en bas ? Quelques constats tirés du dernier rapport soulignent la difficulté à faire entendre et à mettre en débat quelques questions pourtant centrales.

Le premier constat qui se dégage de la lecture du dossier annuel est celui de **la permanence des phénomènes de pauvreté, de précarisation et d'exclusion**. La baisse du chômage enregistrée jusqu'à la fin du premier semestre 2001 n'est pas parvenue à gommer la persistance des difficultés pour certains publics ou certains territoires ; la reprise économique n'a pas, ou plus, d'effet d'entraînement automatique. Il y a donc là une interrogation nouvelle.

Deuxième question, celle de la **qualité de l'emploi**. Le retour à l'emploi se traduit souvent par l'entrée dans un nouveau monde d'incertitudes, puisqu'il s'accompagne fréquemment d'une instabilité et d'une insuffisance des ressources qui annihilent tout projet personnel et minent la vie quotidienne. Le contrat à durée déterminée et l'intérim ne garantissent pas des revenus suffisamment stables, les emplois à temps partiel génèrent une nouvelle catégorie de salariés, les travailleurs pauvres. La pauvreté ne recule pas.

Les phénomènes d'exclusion sont amplifiés par des **incertitudes familiales** ou par des itinéraires personnels chaotiques. Les personnes en situation difficile sont globalement issues de milieux sociaux plus modestes que la moyenne. L'exclusion est souvent corrélée à une instabilité familiale et à des ruptures survenues dès l'enfance. Autant de difficultés qui questionnent autant les moyens donnés aux familles en difficulté pour assumer leur rôle et vivre en famille, que les effets de la précarisation de nombre d'entre elles.

Le dossier annuel a également ouvert deux autres pistes de réflexion qui rejoignent les préoccupations actuelles. L'une concerne les **inégalités territoriales** (en matière d'emploi, de dépendance aux minima sociaux,...) au sein de la région Rhône-Alpes, des inégalités qui commencent à être prises en compte à travers le développement de démarches d'observation locale. L'autre piste de réflexion concerne **l'analyse des trajectoires des personnes**. Il ne suffit pas de dresser un état de l'exclusion à partir d'une batterie d'indicateurs, il faut chercher à retrouver l'épaisseur du réel, du vécu. Mettre en lumière les trajectoires des personnes, c'est s'inquiéter de la qualité de vie de ceux qui retrouvent un emploi, un logement, c'est aussi prendre en compte ceux qui sont déstabilisés par des événements économiques ou familiaux. Pour ceux-là, les trajectoires de vie deviennent erratiques, incertaines, ponctuées par des allers-retours (voire des allers simples) dans les dispositifs d'aide et, en définitive, bloquées.

Cette attention aux trajectoires des personnes devrait aussi permettre de prêter attention à ceux qui sont apparemment dans une situation moins difficile, **mais que menace à tout moment un accident de la vie**, en particulier les travailleurs pauvres ou/et précaires évolués plus haut. Population qui rappelle parfois de façon désespérée dans les urnes qu'entre les couches moyennes et les exclus, il existe une partie de notre société qui mérite attention et considération. Avec la loi contre les exclusions, les politiques publiques se sont très pertinemment recentrées sur l'aide aux plus démunis mais, ce faisant, n'a-t-on pas oublié ceux qui n'ont guère d'espoir de sortir de leur condition mais risquent de basculer dans le cercle des exclus ? N'y a-t-il pas là une incitation à élargir le champ de l'analyse et de l'action pour travailler, non plus sur les seuls symptômes mais sur les causes fondamentales de l'exclusion, pour engager une véritable démarche de prévention ? Une démarche qui, loin d'accepter les fractures révélées le 21 avril dernier, favorise l'accès à la citoyenneté de ceux qui ont « loupé l'ascenseur social » et se retrouvent ainsi empêchés de faire de véritables choix de vie.

René Ballain
Président de l'Observatoire associatif du logement de Grenoble
Animateur du groupe de travail de la Mrie « Observation et veille »

Dans le cadre de son Dossier Annuel 2001, la MRIE a conduit une réflexion particulière autour des jeunes « hors dispositifs ». Cette démarche partait d'un constat simple mais qui interroge fortement notre société dans ses valeurs et dans ses capacités d'intégration : **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes n'est pas satisfaisante**. La pauvreté, la précarisation et le malaise des jeunes sont aujourd'hui plus grands et plus perceptibles que pour les autres populations². Si les difficultés de passage à l'âge adulte et d'intégration concernent tous les jeunes, les **ressources** mobilisables pour opérer ce passage sont **inégaux** (capital familial et relationnel, ressources financières, parcours scolaire, territoires d'appartenance).

Ainsi, face aux exigences toujours plus fortes qu'impose la société pour être et rester « intégré », **les jeunes les plus fragiles « décrochent »** : ruptures familiales, décrochage scolaire, ruptures psychologiques, etc. Les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs qui cherchent à atteindre les jeunes les plus en difficulté³, mais une frange de ces publics ne bénéficie pas de ces différents outils d'intégration, soit qu'ils ne le souhaitent pas, soit qu'ils s'en trouvent exclus de fait. Cette **mise à l'écart des dispositifs** traduit-elle une évolution des **problématiques de ces jeunes** qui n'ont pas été suffisamment prises en compte ? En quoi interroge-t-elle **l'offre d'accompagnement** et les **pratiques des professionnels** ?

pour des raisons diverses (ruptures familiales, drogue, errance prolongée, prison) des **pathologies mentales** (schizophrénie, etc.). A l'extrême, certains d'entre eux tombent dans la **toxicomanie**, qui a pour conséquence une forte désinsertion sociale (repli sur soi, angoisse, violence). **Cependant, il ne faut pas tout faire peser sur l'individu** : au-delà de l'environnement familial et éducatif, il faut en effet rappeler le rôle du **contexte socio-économique local** (marché du travail, marché du logement) qui a limité fortement les possibilités d'intégration de nombreux jeunes, ce qui n'est d'ailleurs pas sans incidence sur la vie familiale.

3 - **Origine sociale et géographique** : l'origine sociale modeste est un facteur qui continue à

Quelques problématiques communes aux jeunes en difficulté

1 - **Famille/école** : la plupart du temps, les difficultés familiales et scolaires se cumulent et s'entretiennent réciproquement. Elles sont à l'origine de comportements de rupture et de désaffiliation chez les jeunes. Le caractère perturbé des relations familiales, quelles qu'en soient les raisons, peut entraîner des ruptures psychologiques (rejet très fort des institutions suite à une mesure de placement par exemple) ou des passages à l'acte (fugues, errance). Par ailleurs, l'absence de diplôme constitue un risque réel d'exclusion sociale, même lorsque la conjoncture s'améliore⁴.

2 - **Problèmes psychologiques personnels et contexte socio-économique local** : la souffrance

méthode

● *En premier lieu, une trentaine d'entretiens⁷ ont été menés auprès d'acteurs de la région, afin de repérer les dysfonctionnements ou les limites des dispositifs classiques d'intégration mais aussi de mieux cerner les caractéristiques et les difficultés des jeunes reçus par les structures de prévention et d'accueil d'urgence. Cette première investigation, complétée par*

des échanges avec nos partenaires, a donné lieu à un rapport d'étape (disponible à la MRIE).

● *Cinq journées de travail ont ensuite réuni chacune, une quarantaine d'acteurs, locaux et régionaux, ainsi que des chercheurs. Les thèmes traités ont été : les jeunes en errance (Valence), les jeunes décrocheurs scolaires (Grenoble), les jeunes en grande difficulté en*

psychique des jeunes semble être un élément important à prendre en considération, même si elle est parfois simplement liée aux caractéristiques de l'adolescence. A cette souffrance s'ajoute pour certains un **manque de structuration** qui se manifeste par un refus de l'autorité et des institutions. D'autres ont développé,

peser sur le niveau d'études et le parcours des jeunes. Il est clair également qu'un grand nombre de jeunes en grande difficulté sont **d'origine étrangère**. Là aussi, le contexte socio-économique local ajoute à ces populations un problème supplémentaire, celui de la **discrimination ethnique**. Ce sentiment de discrimination et

Cette démarche autour des jeunes « hors dispositifs » a été menée au cours de l'année 2001, à la demande des pouvoirs publics, et en particulier du Conseil régional Rhône-Alpes. L'objectif de la MRIE n'était pas d'effectuer une recherche sur ce thème mais d'opérer, conformément à sa vocation, une « **synthèse de connaissances** » afin d'alimenter le **débat** aux plans local et régional et de dégager des **orientations** pour une meilleure adaptation des dispositifs. Ce thème a été abordé, au cours de réunions locales, sous l'angle soit de ses manifestations extrêmes (**l'errance, l'incarcération**) ou moins connues (**le décrochage scolaire**), soit sous un angle géographique (**urbain / rural**).

regard sur les jeunes

«hors dispositifs» par Nathalie Monnier-Brabant (1)

de racisme, serait, selon une étude récente⁵, le facteur majeur de la délinquance juvénile, bien avant la carence affective.

Globalement, c'est leur sentiment de ne pas être pris en compte et leur mal-être face à l'absence de perspectives sociales qui semblent les plus prégnants chez les jeunes. La demande de considération des jeunes se heurte cependant aux **mécanismes de construction des politiques publiques** qui appréhendent les publics à travers leurs difficultés, jamais ou rarement en référence à leurs potentiels, leurs capacités d'initiative. C'est cette **vision essentiellement réparatrice** qu'il faut faire évoluer, dans la définition et la mise en œuvre des dispositifs.

milieu rural (Bourg-en-Bresse), les jeunes en grande difficulté en milieu urbain (Lyon), les jeunes en prison (Saint-Étienne). L'objectif n'étant pas de catégoriser les jeunes, l'approche transversale et la question des trajectoires ont donc été privilégiées au cours des débats.

Ces cinq rencontres ont fait l'objet d'articles⁸ présentés dans le Dossier Annuel 2001 de la Mrie.

Quelques principes d'action, pour une transformation des dispositifs et des pratiques :

1 - Privilégier la **prise en charge individuelle, singulière, tout en réinscrivant le jeune dans un cadre collectif** (dynamique du quartier, groupe(s) d'appartenance, etc.).

2 - **Instaurer une relation de « prévenance », faite de confiance, de respect et de reconnaissance.** Pour cela, restaurer le jeune dans son identité, non pas comme un « bénéficiaire » de mesures mais comme un individu porteur de qualités, de potentiels et d'acquis (même issus de la « galère »). Ce principe nécessite de développer et de soutenir les actions privilégiant **l'écoute, la présence gratuite, l'accueil inconditionnel.**

3 - Partir des **potentialités du jeune** : valoriser ses compétences à travers une mise en activité concrète, artistique par exemple, et une « mise en projet ».

4 - **Privilégier une approche globale** et donc lutter contre la segmentation opérée par les dispositifs entre les différentes facettes du jeune. Pour cela, passer d'une simple « concertation » **entre professionnels** de secteurs différents à une **véritable « coopération ».**

5 - **Aller davantage vers le jeune** (démarche active dans laquelle le professionnel s'implique fortement), **développer des démarches ascendantes**, venant des jeunes eux-mêmes, et **promouvoir un esprit de co-production avec les jeunes** (développer par exemple des « espaces de connaissance partagée »). Dans ce domaine particulièrement (agir et co-produire avec les jeunes), les **compétences des professionnels** doivent être développées et l'**expérimentation** davantage valorisée et soutenue.

6 - **Soutenir et sécuriser les parcours** : utiliser la validation des acquis dans les dispositifs d'insertion ; développer une ingénierie des parcours qui autorise des trajectoires non linéaires ; apporter une sécurité financière et un statut stable au jeune⁶.

7 - **Privilégier une perspective d'accès aux droits pour tous**, y compris les jeunes, en évitant de créer un nième dispositif spécifique pour les plus en difficulté.

Ces orientations, tout comme le constat des ruptures, de la souffrance et de la demande de considération des jeunes, amènent à penser que les adultes doivent **changer de regard** en adaptant mieux les dispositifs à l'attente des jeunes, en valorisant leurs capacités et leur singularité, en faisant le pari de leur « éducabilité ».

témoignage

Des jeunes en rupture sur les quartiers... Quel regard sur la Mission Locale ?

Extraits d'une enquête et d'entretiens menés auprès de jeunes sur un quartier en Rhône-Alpes :

« Pour moi (la Mission locale) ça sert à rien... ils t'aident pas... ils te parlent jamais... »

« Galère ! Moi, ils m'ont fait galérer pendant un an pour rien du tout... »

« Si t'as des difficultés ça marche pas ! »

« J'attendais une rencontre, je voulais voir des professionnels. J'en ai rencontré, mais sur moi, en tant qu'individu, ça n'a pas fait grand'chose... »

« J'ai voulu discuter de mon expérience, mais ils étaient de mauvaise foi, et ils disaient en gros que cela venait forcément de moi, sous-entendu parce que j'avais eu une mauvaise conduite, je n'avais pas fait ce qu'il fallait... je me suis sentie jugée... »

« Il y a une méfiance parce que tu es jeune... Il faudrait une remise en question, il faudrait remettre les jeunes en confiance et qu'on arrête de les juger. »

Le regard posé par ces jeunes « en rupture » sur la Mission locale interroge fortement les pratiques de professionnels qui promeuvent pourtant « la qualité de l'accueil, l'écoute, le respect, la mise en dynamique ». Il contraste également avec le regard plutôt positif porté par les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement par la Mission locale.

1) Adjointe au directeur de la Mrie.

2) Cf. les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002, La Documentation Française, Paris 2002.

3) Par exemple TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) pour les jeunes peu qualifiés, ou encore la MGI (Mission Générale d'Insertion) pour les jeunes en échec scolaire.

4) Les enquêtes emploi de l'INSEE soulignent que l'inégalité entre les jeunes diplômés et non diplômés, en ce qui concerne l'accès à l'emploi, tend à s'aggraver, même si tous les jeunes ont globalement bénéficié de l'embellie économique en 1999 et 2000.

5) Muchielli Laurent, « Familles et délinquance », Rapport de synthèse pour la CNAF, juin 2000.

6) Sécurité sous forme d'une bourse d'emploi, voire d'une « allocation d'autonomie » ou sous la forme d'un contrat stable (cf. l'expérimentation du CUTI - Contrat Unique Temporaire d'Insertion -)

7) Entretiens menés par Mikaël Le Gallo, stagiaire CESS Métiers du développement social territorialisé, Grenoble.

8) Les articles ont été rédigés par Pierre A. Vidal-Naquet (« Face à l'errance, un Etat compassionnel ? »), Marie-France Motte (« Les décrocheurs, ces élèves qui font souci, ces élèves qui n'en sont plus »), Mohamed Seffahi et Hélène Henkens (« Dérive dans un parcours d'insertion : l'incarcération comme motif d'exclusion »), Claude Jacquier (« En milieu urbain : coproduire avec les jeunes »), Nathalie Lauriac (« En milieu rural : intégrer les jeunes dans le développement local »). Les constats et orientations communs à ces approches ont été mis en exergue dans une conclusion rédigée par Dominique Mansanti.

bibliographie

A signaler :

Sur les jeunes :

le rapport de la Commission nationale sur l'autonomie*, présidée par J.B. de Foucauld, et le rapport d'évaluation des dispositifs de formation et d'insertion des jeunes mis en place par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Sur l'emploi :

deux études récentes publiées par la DRTEFP (avec la DRASS pour le second) : **Le parcours professionnel des salariés sortis d'une entreprise d'insertion en 1998** (étude réalisée par Quatenaire) **Le devenir professionnel des bénéficiaires du RMI en Rhône-Alpes** (étude réalisée par Economie et Humanisme).

Sur le « connaître avec » :

« Le croisement des pratiques – Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble » : Comment concilier les logiques institutionnelles et celles de la personne ? Comment améliorer la relation entre professionnels et personnes en situation de pauvreté ? (Ed.Quart-Monde).

« Voilà ma vie » :

un foyer dans la ville : un recueil de textes et de photographies des habitants du foyer Sonacotra « La Roseraie » de Saint Fons.

* « Pour une autonomie responsable et solidaire ». Rapport au Premier Ministre, avril 2002.

la vie de la mrie

observation et veille

- **Le Dossier Annuel 2001** a été présenté le 5 avril dernier à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes à Lyon, avec la participation d'élus, devant un public d'environ 200 personnes. (disponible à la Mrie)

Contact : **Nathalie Monnier-Brabant et Patrice Sauvage**

- **Le Dossier Annuel 2002** est en cours de préparation. Il traitera notamment du thème de l'accès aux droits en matière de **santé** en développant la méthodologie du « connaître avec » les personnes concernées.

animation de la réflexion

- **Accès aux droits et vie quotidienne**

Le rapport concluant cette recherche participative de deux années est paru (disponible à la Mrie). La Mrie entend par ailleurs accompagner la concrétisation des propositions émises, sur un certain nombre de sites.

Contact : **Vincent Plazy**

- **Prévenir l'exclusion dès l'enfance**

Le groupe termine ses travaux et prépare un projet de colloque pour la fin d'année. Six thèmes seront abordés : autour de la naissance, accueil de la petite enfance, école et familles en difficulté, école et vie de quartier, éveil culturel, placements d'enfants.

Contact : **Patrice Sauvage**

sensibilisation / appui aux acteurs

La Mrie poursuit la diffusion de ses travaux, notamment sur l'accès aux droits et la démarche « agir avec », dans le cadre de son partenariat avec les conseils généraux rhônalpins. Elle accompagne par ailleurs, en lien avec la CASU de l'Ain, une réflexion sur la mise en place d'un observatoire de la précarité dans ce département.

Contact : **Vincent Plazy, Nathalie Monnier-Brabant**

En matière de communication, la Mrie prépare, en relation avec l'ORHL et le CRDSU, la création d'un site Internet pour 2003.

expérimentations

- **Projet «Analyse des pratiques d'intégration des entreprises en Rhône-Alpes »**

La réunion du 12 mars 2002 a réuni, sous la présidence du Préfet de Région et de Fabienne Lévy, Vice Présidente du Conseil Régional, près de 200 personnes (entreprises, syndicats, insertion par l'activité économique et service public de l'emploi). Le rapport final et le CD Rom qui réunit 25 « pratiques d'entreprises » peuvent être commandés à la Mrie. Les modalités de poursuite de l'opération sont en cours de réflexion.

Contact : **Fatima El Missaoui**

- **Projet européen sur les « indicateurs de pauvreté » conduit en France par la Mrie.**

Cette recherche vise à élaborer des indicateurs intégrant la parole et le vécu des personnes concernées. La Mrie recherche pour ce faire des expériences françaises lancées dans cette perspective.

Contact : **Patrice Sauvage**

calendrier

- **16 octobre 2002** : présentation du dossier annuel 2002. A cette occasion, la Mrie fêtera ses dix ans d'existence et vous proposera un temps de réflexion sur les dix années à venir.

- **7 novembre 2002** se tient à Aix-les-Bains le 1^{er} Forum des métiers solidaires initié par la Fondation de France (04 72 10 92 30)

- **6 et 7 septembre 2002** : Université d'été d'Economie et Humanisme autour du thème : « L'économie s'oppose-t-elle au développement humain ? » (04 72 71 66 66), à St Germain au Mont d'Or (69).

Le collège/lycée

“élitaire pour tous” à Grenoble

Un espace adapté pour se réinscrire dans une réussite scolaire

« Vous ne vouliez plus de l'école ? Il vous a semblé que l'école ne voulait plus de vous ? Pourtant... Vous aimez apprendre, vous voulez rompre votre isolement, vous souhaitez construire votre avenir : le CLEPT (Collège-Lycée Elitaire Pour Tous) vous est peut-être destiné » . L'accroche de la plaquette du CLEPT donne le ton.

Etablishement spécifique délibérément installé, depuis septembre 2001, au sein du service public d'éducation, le CLEPT offre une réponse aux laissés pour compte de la scolarisation. Il propose des espaces éducatifs suffisamment structurés pour que des élèves en rupture s'y sentent soutenus et accompagnés, et suffisamment ouverts pour que leurs aspirations, leurs revendications, puissent s'exprimer et leurs besoins propres s'identifier. Il s'adresse donc à des jeunes volontaires, entre 15 et 22 ans, décrochés et/ou décrocheurs du collège ou de tout type de lycée. Pour ces jeunes en rupture d'avenir, hostiles et/ou vulnérables lorsqu'ils sont confrontés aux exigences normées de l'enseignement traditionnel, le profond rejet de l'école est à la mesure de l'espoir qu'elle fit naître. Leur affirmation parfois radicalisée de singularité va de pair avec un profond souhait de reconnaissance comme « conformes ». L'objectif prioritaire du CLEPT est de les réinscrire dans un processus d'apprentissage et de les réconcilier avec une trajectoire scolaire d'enseignement général qui peut les conduire jusqu'à un baccalauréat ; en offrant à tous cette voie, ceux qui optent pour un bac technique ou professionnel ne le font plus par défaut mais par choix délibéré, donc positif.

Ce sont les besoins et les attentes des « jeunes décrocheurs » qui ont dicté les objectifs du CLEPT et les principes pédagogiques et éducatifs qui en découlent : volontariat des jeunes et des membres de l'équipe éducative, alternance éducative et culturelle, transdisciplinarité, souplesse au service des apprentissages et du projet de chacun, décloisonnement des temps et des espaces, participation de tous à l'organisation (autonomie et responsabilisation), recherche/action pour évaluer, réguler, transférer.

Quand l'élève entre au CLEPT, il entre dans trois groupes différents :

- **Le « module initial »**, proposé à tout nouvel arrivant, est un lieu de réconciliation, de resocialisation, de remotivation, de rescolarisation, qui peut durer de 6 semaines à 8 mois selon l'élève. Il s'agit de faire le point sur les acquis, notamment en français, maths, anglais, histoire-géographie, de reprendre confiance et de pouvoir formuler des attentes.

- **Le « groupe de base »** est un lieu où l'élève a la parole et peut participer activement à la vie du CLEPT et le faire évoluer, par l'intermédiaire de ses délégués. Ainsi, chaque année, la charte du collège est refaite par l'ensemble des groupes de base. C'est là que s'élaborent collectivement les projets personnels et l'avenir de chacun, la collégialité permettant à chacun de profiter de l'expérience des autres. Les professeurs qui accompagnent ces groupes sont des référents, garants de la dynamique du groupe et de la place de chacun au sein du collectif.

- **Le « groupe d'atelier »**. Chaque élève choisit, dans la mesure du possible, l'atelier où il va travailler, durant un an minimum, une matière avec laquelle il n'a pas de contentieux: archéolo-

gie, taille de pierre, journalisme radio, urbanisme, création théâtrale, art sonore, vidéo documentaire, recherche scientifique et mathématique, ... Menés par des professionnels, ces ateliers ont pour objectif à la fois une **formation humaine et une ouverture des jeunes sur la ville et la dimension culturelle.**

Lorsque le raccrochage est bien amarré, l'élève peut quitter le module initial pour un groupe de besoins plus normalisé (troisième, seconde, première, terminale). Dans ce groupe de besoins, chaque discipline est travaillée avec sa logique propre, mais un éclairage transdisciplinaire permet une meilleure appropriation du sens des apprentissages. Ainsi, les enseignants peuvent intervenir en binôme : par exemple, un travail autour de la lumière a été fait par les professeurs de physique et sciences naturelles. Par ailleurs, tous les élèves du CLEPT suivent un enseignement de philosophie car, entre autres, le questionnement propre à cette discipline est un élément central de l'accession à une « citoyenneté responsable ».

Au delà des principes pédagogiques innovants, ce qui frappe le plus les élèves lorsqu'ils entrent au CLEPT, c'est la convivialité et la place qui leur est faite. La bonne ambiance qui règne entre professeurs et élèves et entre élèves est un élément fondamental qui les aide à se sentir bien, à se sentir accueillis. Les enseignants peuvent occuper des fonctions diverses selon les moments dans l'établissement (secrétariat, CPE, ...) et ont ainsi une approche plus complète du jeune, ils ont aussi certainement un regard qui les « envisage » au lieu de les dévisager et les aide à se sentir à leur place. Même s'il n'y a pas de « profil type », ces élèves ont tous un passé qui les rapproche, le courant passe très vite entre eux et, spontanément, ils se soutiennent mutuellement pour tout ce qui est « hors scolaire ». Pour le « scolaire », le CLEPT a instauré un **système de monitorat** où un élève bon dans une matière et faible dans une autre soutient un élève ayant le profil inverse et réciproquement. Cependant, ce système ne va pas de soi et ne fonctionne pas systématiquement.

Tous les élèves du CLEPT n'ont pas vocation à rester dans une filière générale. Lorsqu'un projet émerge, par exemple être cuisinier, le CLEPT fait le lien avec la filière choisie et aide l'élève à prendre des contacts, profiter d'une journée portes ouvertes, etc. Le plus difficile reste de faire émerger un projet. Les élèves qui quittent le CLEPT pour s'orienter vers d'autres filières savent que les enseignants restent disponibles pour faire le point avec eux quand ils le souhaitent.

Sur le plan institutionnel, le CLEPT* est reconnu et soutenu, même s'il ne sait pas exactement à ce jour de quels moyens il disposera pour ouvrir la classe de terminale l'année prochaine. **Sa démarche participe d'une dynamique globale** enclenchée par le rectorat de Grenoble auprès des jeunes décrocheurs, avec notamment les « pôles-relais »* qui jouent un rôle préventif au sein des lycées. D'autres initiatives à destination de ces jeunes existent heureusement en France, comme « La Ville pour Ecole »* au sein du lycée Jean Lurçat à Paris : puissent-elles « faire école » et faire avancer le système dans son ensemble.

mrie

Mission Régionale Rhône-Alpes
d'Information sur l'Exclusion

14, rue Passet - 69007 - Lyon

Téléphone : 04 37 65 01 93 - Télécopie : 04 37 65 01 94

e.mail : mrie.ra@wanadoo.fr

Laurence Potié – Mrie

Fiche rédigée à partir d'un article de Bernard Gerde et d'un entretien téléphonique avec une enseignante du CLEPT (04 76 17 09 46).

* cf l'article du Dossier annuel 2001 de la Mrie « les décrocheurs, ces élèves qui font souci, ces élèves qui n'en sont plus ».

Miser sur la musique

pour sortir de l'errance

Nous les croisons dans les centres-villes, les festivals, dans les campagnes profondes d'Ardèche, de Lozère ou du Puy de Dôme. Ils sont souvent accompagnés de chiens, compagnons de misère mais aussi défenseurs vigilants et infatigables de leurs maîtres... Ils s'approprient un coin de trottoir, le litron de rouge est leur complice incontournable, premier symptôme visible de leur désespérance et de leur fuite dans différents produits que d'aucuns s'obstinent à leur fournir.

Travailler à partir de leur savoir faire pour les sortir de ce vide

La Mission Insertion Musique (MIM) de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme est présente depuis 1994 dans les festivals. Ceux-ci les rassemblent, leur permettent de faire la fête entre pairs mais aussi de faire tourner leur fonds de commerce : vente de produits prohibés pour certains, mais aussi vente de leur savoir-faire, si minime soit-il (quelques recettes de cuisine, piercing, tatouage, petites productions artisanales, mais aussi jonglage, jeux avec le feu, pratique de la musique et tentatives plus ou moins adroites de spectacles de rue). C'est à partir de ce petit savoir-faire qu'il nous paraît intéressant de travailler. C'est pourquoi la MIM s'efforce de redonner du lien en partant de leurs pratiques artistiques.

A partir des dispositifs et programmes d'insertion existants, il s'agit de réunir des jeunes et moins jeunes autour de la création d'un spectacle vivant, avec deux critères d'admission : grande précarité et pratique artistique minimum. Pas d'audition : nous avons choisi de croire ce qu'ils nous

Un public qui échappe à tous les critères d'insertion

Mais les obstacles pour y parvenir sont nombreux. Ce public entre difficilement dans les cases préétablies des dispositifs d'insertion, ils ne sont d'aucun territoire (24 départements représentés à la MIM), sont noctambules et chroniquement installés dans des conduites à risques. Ils refusent les institutions, vomissent notre « social complice des nantis », ce sont des perdants. Leurs savoir-faire sont marginaux. Comment travailler à l'émergence du désir à partir de pratiques de saltimbanques ? Les métiers du spectacle sont précaires, difficiles d'accès... A-t-on le droit de

Des effets incontestables sur le long terme

Quatre années de travail, avec soixante-cinq bénéficiaires d'une formation longue, quelques actions nouvelles permettant des phases de transition avant un vrai travail à long terme (ateliers de cuivre et de chant) font qu'actuellement : 14 sont en formation longue, 15 bénéficient des ateliers, 22 sont dans les spectacles que nous produisons, et 20 devraient commencer une nouvelle session de formation en avril.

Sur les soixante-cinq premiers stagiaires : 28 sont encore dans un cursus avec nous, 26 font du spectacle (cachets), 7 sont dans des écoles (théâtre, musique).

Nous en avons perdu six de vue. D'autres se sont orientés vers d'autres professions. Au-delà des chiffres, accompagner ce public dans une démarche artistique demande du temps. Nous enchaînons les dispositifs pour conforter la

Les politiques urbaines s'efforcent de les chasser à coup d'arrêtés municipaux mais aussi avec des moyens beaucoup plus subtils : enlever les bancs, arroser nuit et jour les espaces publics,.... Les travailleurs sociaux et les associations caritatives inventent des méthodes pour être en contact avec eux : ils se heurtent à des discours vindicatifs, à la violence et aux défonces chaque jour plus installées. Cependant, être auprès d'eux reste essentiel : cette marginalité revendiquée, ce discours philosophique qui cache la misère, la souffrance et la solitude est quelque peu battu en brèche par les travailleurs sociaux qui s'obstinent à les accueillir alors qu'ils sont sans projet, sans désir.

disent. Un critère est essentiel : travailler avec eux au bon moment ; trop tôt, ils repartent..., trop tard demande l'intervention d'équipes plus spécialisées (santé mentale et physique).

Nous exigeons d'eux de la disponibilité : pas d'alcool, pas de « tox » pendant le temps de travail, et de la tolérance : travail avec d'autres, échanges de savoirs, ... élaboration d'un travail collectif, pour aboutir à la création d'un spectacle acoustique de rue d'au moins une demi-heure, dans lequel chacun a sa place. Textes, musiques et mise en scène sont un travail collectif où les intervenants artistes (chanteurs, musiciens, écrivains, comédiens, artistes de cirque, etc.) sont présents pour apporter des méthodes de travail : faire évoluer un texte, travailler sur le sens, affiner une musique, pointer les lourdeurs d'une mise en scène, etc. Au final, ce qu'ils faisaient dans le « off » du « off » des festivals devient un produit culturel, voire le produit monnayable de leur travail.

les faire rêver ? Ils croient peu à leurs capacités de réussite, ont accumulé depuis leur enfance les situations d'échec, il est précisément difficile de les faire rêver. La rue, c'est l'exclusion, le rejet, la solitude, la haine. Leur présence y est agressive, dans le refus de l'autre et la revendication exacerbée de leur différence. Le travail que nous leur demandons est un travail sur soi : créer, c'est se mettre en danger, c'est s'approprier des modes de communication, c'est être dans une revendication négociée.

démarche d'insertion sociale, mais aussi parce que les conduites toxicomaniaques anciennes ne se résolvent qu'à long terme. Les effets incontestables de nos actions sont la sédentarisation de notre public, le retour du désir et des projets, la stabilisation affective. Mais nous ne sommes pas des faiseurs de miracles : notre public connaît des hauts et des bas. Nous ne cédon jamais sur nos exigences, et notre fréquentation ne les laisse pas quittes de souffrances et de difficultés, qui nous invitent à faire parfois preuve de souplesse. Nous ne pouvons que souhaiter, pour les hommes et les femmes que nous accompagnons vers un mieux être, d'arriver à la pérennisation de nos actions, de jouer nos fonctions de médiateurs au mieux, entre une réalité pas facile à affronter pour eux et leurs rêves de sortie de galère.

mrie

Mission Régionale Rhône-Alpes
d'Information sur l'Exclusion

14, rue Passet - 69007 - Lyon

Téléphone : 04 37 65 01 93 - Télécopie : 04 37 65 01 94

e.mail : mrie.ra@wanadoo.fr

Contraction d'un article de Myriam Biodjekian, éducatrice spécialisée (SEAD, Mission Insertion Musique Valence, Tél. : 04 75 43 84 99) paru dans le Dossier annuel 2001 de la MRIF